

de ces objets, & je ne puis vous exprimer en termes assez forts à quel point Sa Maj. désire que vous y donniez toute votre attention. Ainsi, je ne doute pas, que par une suite nécessaire de votre zèle pour son service, de votre respect & de votre obéissance à ses ordres, vous n'employiez efficacement toute l'autorité de votre grade, pour empêcher que désormais, sous aucun prétexte, il soit donné la moindre somme d'argent pour parvenir aux Emplois, ou pour déterminer les retraites dans le Régiment que vous commandez.

Ces retraites se sont multipliées depuis quelques années dans l'Infanterie, à la faveur de certains arrangemens clandestins qui y sont connus sous le nom de Concordat. Il se peut, que ces arrangemens aient eu dans leur origine un motif d'utilité qui pourroit même trouver son application dans les cas où il s'agiroit d'engager à la retraite d'anciens & braves Officiers, qui jouissant de toute l'estime de leurs camarades, manqueroient cependant des qualités requises dans les places de Commandement auxquels ils sont prêts d'arriver par leur rang. Tel est l'aspect favorable sous lequel on peut envisager ce qu'on appelle dans l'Infanterie le Concordat; mais toute l'Infanterie sait à combien d'abus il a ouvert la porte. L'esprit d'intérêt, substitué à celui d'émulation, la perspective d'une retraite pécuniaire préférée à celle d'un avancement honorable, des dettes onéreuses dans presque tous les Régimens, des chicanes indécentes que ces dettes occasionnent, & enfin le dérangement de la Noblesse pauvre, qui ne peut plus entrer dans ces Corps, dont elle doit faire l'honneur & la force, & dont les appointemens même se trouvent com-

sommés,